EN INDOCHINE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Eden cherche à dégager la responsabilité de l'Angleterre

Amsterdam, 25 juillet. — M. Eden a fait, à la Chambre des communes, une déclaration sur la situation en Extrême-Orient. Il a prêté au Japon des desseins agressifs à l'égard de l'Indochine française et affirmé que le gouvernement britannique voyait dans l'évolution actuelle une menace possible de ses possessions et de ses intérêts en Extrême-Orient.

Le ministre s'est abstenu de rendre compte des mesures que le gouvernement de Londres avait prises, de plein accord avec les Etats-Unis, les Dominions, le « gouvernement néerlandais » et les autorités de Tchoung-King, en prévision de complications éventuelles. Il s'est borné à confirmer que certaines mesures militaires avaient été adoptées dans la presqu'île malaise et plus spécialement dans la zone de Singapour.

M. Roosevelt annonce une « action particulière » des Etats-Unis à l'encontre du Japon

New-York, 25 juillet. — Au cours de la conférence de presse, le président Roosevelt a déclaré que les Etats-Unis répondraient demain par « une action particulière » à l'occupation par le Japon de bases en Indochine. Il n'a toutefois pas précisé de quelle façon Washington comptait réagir. Il a dit que les événements prouvaient encore davantage à l'opinion publique les dangers de la situation mondiale.

Dans un commentaire, l' « Associated Press » déclare que le gouvernement américain bloquera probablement les avoirs nippons.

M. Roosevelt ordonne le blocage des avoirs japonais aux Etats-Unis

Washington, 26 juillet. — M. Roosevelt a ordonné, hier soir, le blocus de tous les avoirs japonais aux Etats-Unis. Ces dispositions entre immédiatement en vigueur.

Le président a déclaré, au cours d'une conférence de presse, qu'il définirait ce samedi la politique des Etats-Unis à l'égard du Japon.

Aucune entente n'existe entre les Etats-Unis et l'Angleterre pour une action commune en Extrême-Orient

Vichy, 25 juillet. — M. Sumner Welles a déclaré à la presse qu'aucun accord n'avait été conclu entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne en vue d'une action commune en Extrême-Orient.

Le sous-secrétaire d'Etat a eu avec l'ambassadeur soviétique et le ministre d'Australie à Washington un entretien qui aurait porté sur le développement de la situation en Extrême-Orient.

Le point de vue allemand

Berlin, 25 juillet. — Les milieux politiques de la capitale du Reich déclarent être informés du fait que le Japon est décidé à s'opposer à toute action britannique en Indochine.

On affirme que le Japon et la France se sont mis d'accord pour déjouer toute menace de la Grande-Bretagne.

Toutefois, les milieux politiques berlinois gardent le silence au sujet du stade actuel des pourparlers.

La Wilhelmstrasse attire particulièrement l'attention sur le fait que la déclaration dans laquelle le Japon exprime sa volonté d'empêcher une agression des Britanniques contre l'Indochine, a mobilisé la presse et les politiciens des Etats-Unis.

On se demande pourquoi les Etats-Unis menacent et injurient le Japon au moment où M. Roosevelt, alléguant qu'il est menacé par les puissances de l'Axe, recherche la guerre et pénètre dans l'hémisphère oriental.

Les milieux officieux de la capitale du Reich sont d'avis que le Japon ne manquera pas de donner à la presse et aux politiciens des Etats-Unis la réponse qui convient.

Les commentaires de la presse française

Paris, 25 juillet. — La presse parisienne s'occupe encore du développement de la situation ainsi que des pourparlers franco-japonais.

« L'Œuvre » déclare que la France recherche avec le Japon la base d'un accord qui puisse lui permettre de maintenir sa souveraineté en Indochine dans le cadre des garanties données par Tokio.

« Le Matin » écrit qu'actuellement l'Indochine sent peser sur elle la même menace que celle qui planait il y a deux mois sur la Syrie. Cette fois, cette menace s'adresse non seulement à la France, mais au Japon. Toute tentative de l'Angleterre de prendre pied en Indochine aura pour résultat de la mettre en conflit avec la France et le Japon.

« Cette fois, ajoute le journal, l'Angleterre ne pourra plus compter ni sur la supériorité numérique de ses effectifs, ni sur l'avantage que lui a procuré un immense matériel. »

De son côté, la presse de la zone non occupée traite de la même question.

L'envoyé spécial du « Nouvelliste de Lyon » écrit :

« L'affaire thaïlandaise a montré, à l'époque, l'insuffisance des moyens dont la France dispose en Indochine. Depuis, pour les raisons que l'on devine, nous n'avons pas eu la possibilité de renforcer nos garnisons, ni de compléter notre matériel; aussi, ne faut-il pas s'étonner que le gouvernement de Tokio demande à la France de lui accorder certaines facilités d'ordre militaire, qui lui permettront de répondre à une menace que la France ne pourrait endiguer. »

Un télégramme de l'amiral Decoux

Saïgon, 26 juillet. — Le vice-amiral Decoux, gouverneur général de l'Indochine, a adressé au contre-amiral Platon, secrétaire d'Etat aux colonies, le télégramme suivant :

« La semaine de la France d'outre-mer a offert à l'Indochine une occasion nouvelle de manifester son attachement profond à la mère-patrie. Depuis que des heures graves sont venues pour elle, l'Indochine a acquis la notion exacte de ce que la France lui avait donné elle-même. Elle a réalisé la portée de notre œuvre impériale. »

Le Japon n'a pas abandonné l'espoir d'améliorer ses relations avec les Etats-Unis

Tokio, 25 juillet. — Le porte-parole de l'Office d'informations japonais a confirmé l'opinion exposée par le « Nichi Nichi », suivant laquelle il y avait un terrain d'entente possible entre le Japon et les Etats-Unis. Il a confirmé que, non seulement l'amiral Nomura, ambassadeur du Japon aux Etats-Unis avait eu un entretien avec M. Sumner Welles, le 23 juillet, mais encore que la représentation diplomatique japonaise depuis deux semaines avait de multiples entretiens avec les dirigeants du ministère des affaires étrangères américain.

Le porte-parole a ajouté :

« L'idée mise en avant par le « Nichi Nichi » ne comporte rien de nouveau. Le gouvernement n'a jamais abandonné l'espoir d'améliorer les relations entre les Etats-Unis et le Japon. Bien entendu, ces contacts ne sauraient en rien empiéter sur les engagements internationaux que le Japon a contractés avec d'autres puissances. »

Communiqué officiel italien

ROME, 25 JUILLET. — *Le quartier général des forces armées communique :*

Le convoi de dix-huit vapeurs et l'escorte de nombreux navires de guerre britanniques, qui s'étaient hasardés dans la Méditerranée centrale et avaient déjà subi les coups durs de nos forces navales et aériennes, ont été de nouveau attaqués jeudi à plusieurs reprises par notre aviation.

Des bombardiers, des « Picchiatelli » et des avions-torpilleurs ont, d'abord dispersé et pourchassé jusqu'à l'extrême limite le reste des unités anglaises. Celles-ci s'étaient éparpillées dans l'espoir que les mauvaises conditions atmosphériques leur permettraient de se soustraire à l'attaque, leur propre flotte n'étant plus à même de les protéger efficacement.

Les bombardiers ont surpris et touché de plein fouet un vapeur de 10.000 tonnes qui a coulé.

Les avions-torpilleurs ont atteint et coulé deux autres grands navires, à savoir un vapeur de 12.000 tonnes et un pétrolier de 15.000 tonnes. Un croiseur faisant route vers Gibraltar a aussi été touché. Un autre navire de guerre de gros tonnage a été atteint par des bombes de 500 kilos.

Il ressort d'informations complémentaires que le 23 juillet, nos bombardiers ont endommagé un porte-avions et que l'un des vapeurs qu'ils avaient touchés a coulé.

Le nombre des avions ennemis détruits se trouve porté à huit. Nous avons perdu cinq appareils.

En Afrique du Nord, sur le front de Tobrouk, des détachements ennemis, qui s'étaient approchés d'un de nos points d'appui, ont été repoussés avec des pertes.

En Afrique orientale, activité d'artillerie dans le secteur d'Ouolchefit et Couiquabert (Gondar).

Les hostilités germano-soviétiques

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Au moment opportun, les soldats s'infiltrèrent à travers les positions soviétiques et commencèrent leur besogne.

Les déflagrations de la batterie leur indiquèrent le chemin.

Ils patrouillèrent pendant un jour et demi. A plusieurs reprises, ils coururent le danger d'être découverts. Ils repérèrent enfin la batterie, qui se trouvait à 20 km. à l'arrière des premières lignes et qui était constituée en réalité par un grand train blindé, habilement camouflé au fond d'un ravin boisé.

Les soldats choisirent soigneusement un poste d'observation. Ils déterminèrent la position exacte du train ; les soldats des transmissions se mirent en communication radiotélégraphique avec leur division et les fantassins assurèrent la défense du poste. A peine la formation avait-elle donné ses renseignements qu'une batterie allemande entamait ses tirs de destruction. Les premiers obus tombèrent à proximité du train blindé qui, en changeant plusieurs fois de position, s'efforçait de se soustraire aux projectiles.

Les tirailleurs indiquaient constamment les corrections à apporter au tir. Après vingt minutes de bombardement, les obus touchèrent un wagon de munitions. Une terrible explosion ébranla la région. De formidables flammes jaillirent, tandis que d'autres explosions se succédaient sans arrêt et que des morceaux de fer et de bois étaient lancés dans l'espace.

La formation annonça les succès obtenus et, sans avoir été attaquée ni avoir subi aucune perte, regagna les lignes allemandes.

Le chef de l'armée américaine considère comme certain l'effondrement de l'U.R.S.S.

Vichy, 26 juillet. — Au cours d'une séance secrète à la commission militaire, le général Marshall a déclaré qu'il considérait l'effondrement de l'U.R.S.S. comme certain et qu'après cette défaite, les Allemands posséderaient des bases qui seraient une menace pour l'hémisphère occidental.

M. Litvinov se rendrait aux Etats-Unis

New-York, 26 juillet. — M. Harry Hopkins, conseiller de M. Roosevelt, qui séjourne actuellement à Londres, a eu un entretien avec M. Maisky, ambassadeur soviétique. Ils ont examiné le problème de l'aide américaine à l'Union soviétique.

De hauts fonctionnaires soviétiques se rendront probablement aux Etats-Unis. M. Litvinov ferait partie de la délégation.

LE STATUT DES JUIFS

Un nouveau décret, portant sur les administrations publiques, paraîtra prochainement à l'« Officiel »

Vichy, 26 juillet. — La loi du 2 juin 1940, portant statut des juifs, a donné la nomenclature des professions qui leur sont interdites.

Un décret portant notamment sur les administrations publiques pour l'application de cette loi paraîtra prochainement au « Journal officiel ».

L'article premier de ce décret stipule que sont considérés comme exerçant une de ces professions interdites les juifs domiciliés ou résidant en France et même accessoirement exploitant des entreprises où sont dans ces entreprises ou sociétés soit fondés de pouvoirs, soit chargés de la direction d'un siège ou d'une agence, ou qui disposent seuls ou conjointement avec d'autres personnes de la signature sociale.

L'article 2 précise que les israélites exerçant une profession interdite leur ayant donné droit à une carte professionnelle, doivent remettre cette carte à la préfecture de police, à Paris, ou à la préfecture de leur département de résidence.

Les biens appartenant aux juifs ne peuvent être l'objet d'une exception sans l'approbation du commissaire général aux commissions juives et d'autre part, les entreprises qui à l'expiration des délais n'auraient pas été réalisées, seront pourvues d'un administrateur provisoire.

En vue du développement de l'industrie laitière en France

Vichy, 25 juillet. — Un décret qui vient de paraître au « Journal Officiel » annonce la constitution d'un comité scientifique d'enquête qui se consacrera à des expériences et à l'amélioration de l'industrie laitière française.

Les soldats belges qui infligèrent des traitements inhumains à des déportés en mai 1940, sont condamnés par le conseil de guerre allemand de Bruxelles

Bruxelles, 25 juillet. — Vendredi matin, le Conseil de guerre de l'O.F.K. de Bruxelles, siégeant au Palais de Justice, a rendu sa sentence dans l'affaire de traitements inhumains infligés à des Belges et des Allemands déportés.

Le lieutenant belge Dubois a été condamné à quinze ans de travaux forcés. Le sergent Nizet et le soldat Petit, qui se distinguèrent par une brutalité toute spéciale, ont été condamnés, le premier à sept ans et demi et le second, à sept ans et trois mois de travaux forcés. Le sergent Vaillant a aussi subi une condamnation à sept ans et trois mois de travaux forcés. Les caporaux Loiote et Wattiez ont été condamnés, l'un à quatre ans et six mois et l'autre à trois ans et six mois de travaux forcés.

Voici la liste des peines de travaux forcés infligées aux soldats : Roucourt, six ans et trois mois; Créteur, six ans et trois mois ; Van den Munter, cinq ans et trois mois ; Dupriez, quatre ans et trois mois ; Fire, trois ans ; Demol, trois ans et trois mois ; Van de Boesche, un an et six mois ; Stroobants, un an et six mois ; Taymans, un an et six mois ; Theys, un an et six mois ; Bernard, trois ans et trois mois ; Barbier, un an et Gobin, trois ans et trois mois.

Boogemans a été condamné à deux ans de prison.

Le lieutenant français Baudier est acquitté

Par ailleurs, le Conseil de guerre a rendu un arrêt d'acquittement en faveur du lieutenant français Baudier, que les dépositions des témoins et, notamment, celle du Dr Borms avaient complètement déchargé de la prévention de violences qui lui fut imputée. Baudier, qui est ancien combattant de 1914-18 et père de quatre enfants, sera donc libéré immédiatement.

Au terme de la séance, le président a exprimé le regret, vu l'attitude indigne et en opposition avec les règles militaires les plus élémentaires du lieutenant Dubois, de ne pouvoir lui infliger, ainsi que l'aurait exigé le code de guerre allemand, la peine suprême.

Le « Staatsgesetzbuch », ou code civil appliqué en l'occurrence, ne prévoit pas la peine de mort. Aucun recours ne peut être introduit contre de jugement, et il entrera en vigueur dès sa confirmation par le chef militaire de la Justice.

En guise d'ultime déclaration, deux des soldats condamnés ont sollicité l'autorisation d'obtenir un sursis pour s'engager dans les corps francs antibolchevistes.

Le conflit armé entre le Pérou et l'Equateur

Lima, 24 juillet. — Dans des éditions spéciales, les journaux publient un communiqué officiel du gouvernement selon lequel des forces équatoriennes auraient de nouveau attaqué des forces péruviennes dans la zone frontière litigieuse. L'attaque se serait poursuivies sur une profondeur de 50 kilomètres et aurait duré de six à treize heures.

Une offre de médiation de l'Argentine est acceptée par l'Equateur

Buenos-Aires, 25 juillet. — D'après une communication du ministère des affaires étrangères, le gouvernement de l'Equateur a répondu *favorablement* à la dernière note de l'Argentine, invitant une fois de plus l'Equateur et le Pérou à cesser définitivement les hostilités et à arriver au plus tôt à un règlement pacifique des questions litigieuses. Dans sa réponse, l'Equateur s'est déclaré prêt à accepter toutes les propositions formulées par l'Argentine, le Brésil et les Etats-Unis en vue d'aboutir à un traité d'armistice.

Mais le Chili refuse de s'y associer

On annonce de Santiago de Chili que le gouvernement du Chili a refusé l'invitation de l'Argentine de prendre part à l'action de médiation dans le conflit opposant le Pérou à l'Equateur. Dans une note, le Chili invoque les traités internationaux en vigueur.

L'Equateur mobilise

La radio argentine annonce de Quito que le gouvernement de l'Equateur a décrété la mobilisation.

ÉCHOS

Le 200 Fin d'ELIZABETH ARDEN — 33 fr., plus 2 fr. de flacon — est en vente chez tous les dépositaires. S'il n'y en a pas dans votre localité, écrivez directement à ELIZABETH ARDEN, 7, place Vendôme, Paris, qui vous fera l'expédition franco de port. 21706

CHRONIQUE RÉGIONALE

Un supplément de 500 gr. de pain à tous les consommateurs la semaine prochaine...

La préfecture communique :

En vue de remédier aux difficultés actuelles du ravitaillement en pommes de terre, une distribution supplémentaire de 500 grammes de pain ou de 375 grammes de farine, sera faite à tous les consommateurs, pour la période du 29 juillet au 4 août 1941, contre la remise du ticket « Q » de la carte de denrées diverses.

...et aux travailleurs lourds pendant quatre semaines

Outre le supplément de 500 grammes de pain attribué, comme il est indiqué ci-dessus, à tous les consommateurs, les « travailleurs lourds » obtiendront un supplément spécial de 500 grammes de pain par semaine, à partir du 4 août jusqu'au 31 août 1941, c'est-à-dire, durant quatre semaines.

Une carte spéciale, actuellement à l'impression, sera remise à ces bénéficiaires par l'intermédiaire des employeurs et leur permettra d'obtenir ce supplément.

La ration de sucre du mois d'août

La Préfecture communique :

Les bénéficiaires du rationnement sont informés que la ration de sucre du mois d'août sera honorée de la façon suivante par les commerçants détaillants, où les consommateurs se sont fait inscrire au recensement du 3 mai 1941 pour les denrées alimentaires :

— Contre le ticket « 7 », il sera délivré 800 grammes de sucre raffiné ou cristallisé.

— Contre le ticket « 8 », il sera délivré 100 grammes de cassonade.

Ces quantités pourront être servies ensemble ou séparément selon les approvisionnements dont disposeront les distributeurs.

Du charbon pour la petite industrie

Avis important pour les inscriptions d'août

Sur instructions préfectorales et en l'état actuel des arrivages, les maires des 29 communes desservies par le Consortium charbonnier, ont été contraints de prendre un certain nombre de mesures destinées à préserver les droits des uns et des autres.

De nombreuses attributions ont été révisées. Le Consortium charbonnier a reçu des instructions pour appliquer les nouvelles dispositions en août.

En conséquence, les détenteurs de cartes « petite industrie » des professions suivantes : boulangeries, hôtels-restaurants, torréfactions, blanchisseries, imprimeries, confiseries, fabricants de pain d'épices, et artisanales, sont invités à se présenter dans les mairies de leur résidence respective, avant la date de leur inscription, dans les secteurs du Consortium.

Les boulangers se muniront de leur livre de compte « farine », paraphé par le contrôleur.

Les artisans justifieront éventuellement l'emploi de main-d'œuvre, par la production de pièces relatives aux assurances sociales et, à défaut, par tout autre document.

Les autres professions susvisées justifieront leurs besoins en charbon par l'importance de leurs affaires et du nombre d'ouvriers occupés.

Il est indispensable que ces mesures soient observées par les intéressés, faute de quoi, ils ne pourront bénéficier d'aucune attribution.

Les maires espèrent que ces décisions qu'imposent les circonstances, ne seront que provisoires et que dans un avenir proche, ils pourront les rapporter.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

LES ETATS-UNIS S'ENRICHISSENT

Le revenu national a augmenté de 11 milliards de dollars en un an

Washington, 25 juillet. — Une statistique officielle établie à Washington fixe à 85 milliards de dollars le total du revenu national américain pour l'année en cours. Ce chiffre est supérieur de 11 milliards à celui de 1940.

De nouveaux crédits sont demandés pour l'armée et la marine de guerre

Washington, 25 juillet. — Le budget complémentaire pour l'armement le plus important que l'on ait connu jusqu'à présent et qui dépasse 8 milliards de dollars, a été transmis au Congrès fédéral.

Une somme de 4,7 milliards de dollars est prévue pour l'armée, principalement pour la constitution de réserves de munitions, la construction de tanks et de matériel antichars.

Les crédits demandés sont destinés à l'entretien d'une armée de 1.700.000 hommes et comprennent certaines réserves pour une armée de 3 millions d'hommes.

Un milliard 500.000 dollars prévus pour la flotte sont destinés surtout à la construction de chantiers navals et d'ateliers de réparations.

L'office fédéral de la navigation reçoit 1 milliard 700 millions de dollars pour la construction de 541 nouveaux cargos.

Un nouveau modèle de bons d'achat allemands pour articles textiles et chaussures

Les autorités allemandes viennent de mettre en circulation un nouveau modèle de bons d'achat (13 centimètres sur 8, imprimés sur fond rose), valable à la fois pour les articles textiles et les chaussures.

Seront pourvus de ces bons d'achat les militaires des troupes d'occupation ainsi que les personnes appartenant aux services rattachés à ces troupes.

Un bon d'achat ne peut porter que sur une seule sorte d'article textile ou sur une paire de chaussures seulement.

La formule de reçu imprimée au verso du bon devra être dûment remplie et porter, à peine de nullité, la signature de l'acheteur.

I. Emploi des bons d'achat allemands pour articles textiles. — a) Le détaillant ayant remis des articles textiles contre un bon d'achat allemand devra porter dans le coin supérieur droit, très exactement et sous sa responsabilité, le nombre de points prévu au barème général pour les articles livrés.

b) Le nouveau modèle de bon d'achat allemand est actuellement en cours de répartition par les soins des autorités d'occupation. Il y a cependant lieu d'envisager une période transitoire pendant laquelle les bons de l'ancien modèle demeureront encore valables. Cette période transitoire expirera le 31 août prochain.

II. Emploi des bons d'achat allemands pour les chaussures. — Les bons d'achat allemands seront aussi délivrés par les autorités d'occupation pour l'achat de chaussures, dans les conditions déterminées ci-après :

a) Les bons d'achat allemands lorsqu'ils sont délivrés pour une paire de chaussures et les coupons d'achat de chaussures du modèle français constituent les seuls titres contre lesquels peuvent être vendues des chaussures rationnées;

b) Les bons d'achat allemands ne peuvent être utilisés que pour l'achat de chaussures du type dont ils portent la mention : hommes, femmes ou enfants; mais les bénéficiaires peuvent acheter indifféremment une paire de chaussures d'usage ou une paire de chaussures de fantaisie ou une paire de chaussures spéciales;

c) Les bons d'achat allemands doivent porter au verso le reçu du bénéficiaire dûment daté et signé et le commerçant doit y mentionner le classement des articles livrés: (usage, fantaisie ou spéciales).

LILLE

Une rixe dans un estaminet
L'un des antagonistes est blessé peu grièvement de trois coups de couteau

M. Henri Willems, entrepreneur, 49 bis, rue du Grand-Balcon, se trouvait jeudi, vers 18 heures, dans un estaminet, 41, rue de la Halle, à l'angle de la rue Maracci. Dans le débit d'autres consommateurs devisaient.

A un moment donné, une discussion s'éleva entre lui et Michel Adam, 22 ans, rue Princesse, 10, à propos d'un paquet de cigarettes, selon les dires de M. Willems.

Soudain, Adam furieux sortit un couteau de sa poche et en porta deux coups à son interlocuteur qui fut atteint à la main et à l'épaule droite.

M. Willems riposta et, d'un direct à l'arcade sourcilière gauche d'Adam envoya celui-ci rouler à terre. Dans cette position Adam lança un troisième coup de couteau qui, pénétrant la chaussure de l'entrepreneur, l'atteignit au pied.

Les consommateurs présents séparèrent les deux antagonistes qui reçurent des soins au poste de secours de la rue Maracci et furent ensuite transportés à l'hôpital Saint-Sauveur.

M. Willems a demandé à être reconduit à son domicile, après avoir porté plainte devant M. Roux, commissaire de permanence qui a ouvert une enquête.

Quant à Adam, dont l'état n'est pas grave, il est resté à l'hôpital d'où il a été extrait pour subir l'interrogatoire d'usage.

Six arrestations pour vols de cuivre et de plomb aux usines de Fives

La sûreté de Lille a arrêté et déféré au parquet cinq ouvriers des usines de Fives qui avaient dérobé au préjudice de ces établissements du cuivre rouge et du plomb. Une chiffonnière, Céline Delcourt, 67 ans, 29 bis, rue du Bois d'Annappes, à qui le produit des vols avait été vendu, a été aussi arrêtée pour recel.

Les auteurs de ces vols sont: Marcel De Roeck, 54 ans, pontonnier, 42, rue Edouard-Doyennette à Lille; Gaston Lambert, chef perceur, rue Lafontaine, cour Gruyelle, 18; Raymond Rocchis, 40 ans, manœuvre, 71, rue du Docteur-Huart; Maurice Dieltkens, 31 ans, monteur en charpente, 43, rue Jules-Ouesde et Alphonse Wybouw, 35 ans, charpentier en fer, rue Léon-Lescornez, 20, à Hellemmes.

Un filou se fait passer pour un agent de la sûreté et tente d'escroquer 200 francs à un marchand forain

M. Henri Druesne, marchand forain, 7, place de l'Esplanade, à Valenciennes, était en train de consommer tranquillement dans un café de la GrandPlace, jeudi, vers 12 h. 30. Soudain, un individu s'approcha de lui et, à brûle-pourpoint, lui dit : « Je suis de la police de Sûreté ; je vous arrête, car vous vous livrez au commerce noir. »

Comme M. Druesne se récriait, l'individu ajouta : « Allons, ne faites pas de scandale. L'affaire peut très bien s'arranger. Remettez-moi 200 francs et vous ne serez pas inquiété. »

M. Druesne, qui n'avait rien à se reprocher, flaira alors l'escroquerie. Il refusa de donner la somme indiquée et mit la main au collet de l'individu pour l'amener au poste de police du 1er arrondissement.

L'individu, d'un geste prompt, se libéra de l'étreinte du marchand forain et prit la fuite.

La police le recherche.

Une gamine de quinze mois est écrasée par une voiture de brasserie

La jeune Christiane Guyot, 15 mois, dont les parents demeurent rue Condorcet, 3, jouait seule dans la rue, vendredi, vers 10 h. du matin. A ce moment passait une voiture de livraisons de la brasserie coopérative de Mons-en-Barœul, attelée de deux chevaux et conduite par le livreur Victor Descamps, 9, rue Thiers, à Saint-André.

L'enfant, sans prendre garde, vint se jeter sur l'arrière du cheval de droite et roula sous les roues du véhicule, dont une d'elles lui passa sur le corps.

L'enfant, atteinte d'une fracture à la base du crâne, a été tuée sur le coup.

L'enquête a permis de dégager la responsabilité du conducteur.

NORD

AUTOUR DU CRIME DE MALINCOURT

L'instruction se poursuit concernant le crime de Malincourt où l'assassinat du malheureux contremaître Dumont s'accompagna d'un simulacre d'accident de bicyclette. La gendarmerie continuant ses investigations, a entendu une dame Auchard, laquelle vit le soir du crime, la demoiselle Marguerite Lenfant qui était fort émotionnée comme si elle avait assisté, ainsi que deux autres compagnes, au pseudo accident dont il a été parlé. Cette personne paraissait attacher une certaine importance à avancer d'une heure le moment de son passage sur la route où fut tué M. Dumont. Elle aurait, en effet, demandé à Mme Auchard, au cas où on l'interrogerait, de fixer dans ce sens l'heure de sa venue chez elle.

L'enquête continue.

Un nouveau bombardement d'Hazebrouck

Pour la septième fois en un mois des bombardiers anglais ont jeté sans aucune discrimination sur différents quartiers de la ville d'Hazebrouck des engins destructeurs.

Il y a trois blessés.

Deux habitations sont complètement détruites ; quatorze se trouvent dans un état lamentable.

Neuf bombes n'ont pas éclaté.

La population ne peut comprendre les raisons de ces attaques qui ont causé déjà tant de morts et de blessés sur une ville où ne se trouve aucun objectif militaire ou industriel quelconque.

Plus de cent cinquante familles sont sans abri.

PAS-DE-CALAIS

Un vacher tue sa femme d'un coup de couteau et se tranche la gorge, à Croisilles

La commune de Croisilles, chef-lieu de canton, à 14 kilomètres d'Arras, vient d'être le théâtre d'un drame qui s'est déroulé en quelques minutes, en présence de cinq enfants.

Thomas Dytryck, 44 ans, vacher, et sa femme, née Marie Noweska, 41 ans, ayant cinq enfants dont l'aînée a 17 ans et le plus jeune 4 ans, vivaient dans un baraquement situé rue du Moulin, à proximité de la gare.

Le mari s'adonnait souvent à la boisson et était jaloux ; il reprochait, paraît-il, à sa femme une conduite légère ; aussi les scènes nombreuses se déroulèrent-elles dans le baraquement, en présence des enfants apeurés.

A la fin de la semaine dernière, une scène particulièrement violente surgit entre les époux, au cours de laquelle le mari frappa brutalement sa femme, qui fut blessée, et la fille aînée qui voulait secourir sa mère.

Les gendarmes, informés, vinrent imposer la paix, en verbalisant contre le mari qui se trouva vexé ; des menaces de divorce furent alors proférées par la femme.

Mercredi dernier, vers 6 heures du matin, la femme, encore au lit, annonça à son mari qu'elle allait se rendre à Boyelles pour se faire embaucher dans une ferme.

Le mari commença par s'étonner de cette décision, puis, en prenant son parti, déclara à sa femme qu'il l'accompagnerait dans son voyage.

La femme s'y opposa et, devant son refus catégorique, le mari, qui était occupé à aiguiser un couteau dans le jardin, rentra précipitamment dans la chambre à coucher, se rendit près du lit où reposait encore sa femme et lui planta son couteau dans le sein gauche.

La fille aînée voulut encore intervenir, voyant sa mère pleine de sang, mais bientôt elle la vit tomber de son lit pour expirer.

Aperçevant alors sa femme sans vie, le vacher s'écria : « C'est mon tour! » puis, se plaçant devant le cadavre de sa femme, il se trancha la gorge d'un coup de couteau et il s'écroula aussitôt, à son tour, aux pieds de sa victime.

Ce drame navrant, qui se déroula avec une effrayante rapidité, eut pour témoins les cinq enfants qui s'enfuyèrent épouvantés.

Bientôt arrivèrent sur les lieux les gendarmes, le maire de la commune puis le docteur Michel et, toutes les constatations ayant été faites, le permis d'inhumer fut délivré et le parquet d'Arras informé.

Toute la population, vivement émue à l'annonce de ce drame, se porte en masse vers le baraquement pour se rendre compte de ce qui s'était passé ; elle plaignit sincèrement les malheureux enfants qui restent sans ressources.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Une blouse volait au vent. — Madeleine Debaere, femme Hollebeke, 23 ans, sans profession, rue de la Lys, à Halluin, pour avoir dérobé une blouse qui séchait dans un café, a été condamnée à un mois de prison.

Autres vols. — Jean-Marie Decrock, 21 ans, ourdisseur, demeurant à Roubaix, rue du Nouveau-Monde, a été condamné à six mois d'emprisonnement pour avoir dérobé une bicyclette, rue Saint-Antoine, à Roubaix.

— Albert Berte, 26 ans, ouvrier agricole, à Sailly-lez-Lannoy, a dérobé deux veaux dans une prairie; il les a ensuite abattus, débités et vendus. Le vol, l'abatage en dehors des centres et la création d'un nouveau commerce sans autorisation lui valent la peine de dix-huit mois de prison.

— Gaston Lesage, 30 ans, mouleur, demeurant à Roubaix, rue de l'Alouette ; Félicien Diory, 18 ans, timerand, demeurant à Roubaix, Grande-Rue, cour Delesalle, ont démonté des portes, des planchers dans une estaminet, rue de l'Alouette, appartenant à la brasserie Motte-Cordonnier. Ils ont été condamnés : le premier à un mois de prison et 25 francs d'amende ; le second, à un mois avec sursis et à la même peine d'amende.

Guignoiet... Albert Vandenbrouck, 29 ans, débitant de boissons à Tourcoing, a vendu, sous la dénomination de « Guignolet », un produit artificiel coloré. Il a été condamné à un mois de prison avec le bénéfice du sursis et 500 francs d'amende.

... et Genièvre. — Louis Lepers, 51 ans, négociant en vins et spiritueux, à Fiers, rue Jean-Jaurès, a mis en vente, sous la dénomination de « Genièvre fantaisie 40° », un genièvre artificiel fabriqué avec de l'alcool ordinaire aromatisé. Il a été condamné à 100 francs d'amende et à 3000 francs de dommages-intérêts envers le Syndicat des fabricants de genièvre. Le Tribunal ordonne des insertions dans le « Journal de Roubaix ».

A la frontière. — Quinze jours de prison et 3.000 francs d'amende à Hortense Milleville, femme Ferla, 49 ans, ménagère, rue d'Estaing, à Roubaix, pour avoir participé à l'introduction en France de 20 kilogs de tabac.

— Jérôme Vandenhende, 34 ans, ouvrier agricole, à Herseaux, qui a exporté 8 kilos de blé, a été condamné à trois mois de prison et à une amende de 500 francs.

— Michel Vervacks, 33 ans, rattacheur, à Mouscron, qui a tenté d'exporter 30 kilos de blé, a été condamné à six jours de prison et à une amende de 500 francs. Il a été condamné en outre à une amende de 5000 francs, pour rébellion.

— Marcel Vervacke, 52 ans, timerand, à Roubaix, rue Ed.-Anseele, a importé en France quarante boîtes de cinquante allumettes et 100 grammes de tabac. Huit jours de prison, une amende de 600 francs et une amende de 300 francs.

COUR D'ASSISES DU NORD

Tragique scène de ménage à Thivencelles
Emile Dujardin, l'époux meurtrier, est condamné à cinq ans de réclusion

Emile Dujardin, 32 ans, mineur, cité Saint-Pierre, 6, à Thivencelles, s'était marié à Eugénie Wepierre, en septembre 1930. De leur union naquirent cinq enfants dont trois sont encore vivants. Malgré cela, la discorde régnait dans le ménage. Le mari battait sa femme et celle-ci, pour se soustraire à ses coups, dut, à deux reprises, quitter le domicile conjugal.

Le 6 juillet 1940, au cours du repas de midi, Dujardin était à table avec sa belle-sœur Simone Wepierre et le mari de celle-ci, M. Albert Bouchen-d'homme. A un moment donné, Mme Dujardin cassa le gril de sa cuisinière, et une discussion s'en suivit au cours de laquelle Dujardin cassa trois pots de fleurs.

« Puisque tu casses les pots de fleurs, moi je vais jeter ton tabac », dit Mme Dujardin, qui se dirigea vers la cave où se trouvait le tabac. L'homme s'élança derrière elle. Les époux Bouchend'homme ne purent voir ce qui se passait, mais ils entendirent très nettement leur beau-frère dire en patois à sa femme : « Va-t'en chercher celui-là ! »

Le bruit d'une chute, un gémissement sourd venant du fond de la cave fit écho à ces paroles. Immédiatement, Dujardin revint dans la salle à manger s'asseoir près de la cheminée.

Inquiet de ne pas voir reparaître sa belle-sœur, Albert Bouchen-d'homme descendit à la cave où il trouva la jeune femme étendue sur le dos, la tête appuyée contre le mur et les jambes sur l'escalier. Elle avait perdu connaissance.

— Viens, tu as tué ta femme, cria-t-il à Dujardin, qui répondit :

— Penses-tu, ce sont des manières qu'elle fait.

Néanmoins il aida à porter la blessée dans sa chambre, où on la pansa. Mais on n'envoya chercher le médecin que beaucoup plus tard, et le praticien ne put que constater le décès dû à une fracture de la base du crâne.

Au cours de l'interrogatoire, Dujardin prétend que sa femme avait perdu l'équilibre.

Après l'audition des témoins, M. l'avocat général Maraud prononce le réquisitoire et Me Carons la plaidoirie.

Dujardin est condamné à cinq ans de réclusion et cinq ans d'interdiction de séjour.

APRES LE DISCOURS DU GÉNÉRAL FRANCO

« Le gouvernement britannique ne pense pas pouvoir conserver ses bonnes relations avec l'Espagne », déclare M. Eden.

Amsterdam, 25 juillet. — Répondant au député Mender, M. Eden, ministre des affaires étrangères britanniques, a déclaré que le dernier discours du général Franco méconnaissait la politique du gouvernement anglais et manifestait une incompréhension totale des circonstances de la guerre actuelle. « Aussi bien, poursuivit M. Eden, le gouvernement britannique ne pense pas pouvoir conserver ses bonnes relations avec l'Espagne, puisque le discours du général Franco permet de supposer qu'il ne désire pas d'aide économique. Le manque de bonne volonté manifesté par le général Franco à l'égard de l'Angleterre est une faute grave et désormais le gouvernement britannique se sent libre de faire ce qu'il trouve utile. »

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 26 juillet 1941. — N° 42.

LA MAISON NOIRE

PAR EDOUARD AUJAY

Pendant que Pardinel ouvrait portes et fenêtres pour renouveler l'air, Irène Maillebois allumait du feu dans la cheminée.

— Voulez-vous que je vous aide ? proposa Favier.

— Non, dit-elle. Vous ne devez pas sortir d'ici.

— Pourquoi ? répliqua-t-il. Je veux sûrement que si je sortais de la maison pour aller remplir la cruche d'eau à la source qui coule au bas du champ, je reviendrais.

— Je ne vous crois pas. D'ailleurs, René se fâcherait. Cassez du bois, si vous tenez à vous rendre utile.

Elle prépara du café. D'un placard, elle sortit du sucre, des biscuits, un pot de beurre fermé par un bouchon de liège. Puis, Pardinel leur dit :

— Favier et vous, Maillebois, montez dans les chambres du haut. Dormez, faites ce que bon vous semblera. Mais ne bougez pas de là-haut. J'ai besoin d'être seul.

Ils obéirent. Derrière eux, Pardinel monta donner un tour de clé à la porte de leurs chambres. Favier, longtemps, prêta l'oreille. Il entendait le murmure de deux voix, mais ne pouvait comprendre les paroles qui s'échangeaient entre les interlocuteurs. Il ne saisit qu'un court instant un éclat de Pardinel qui disait : « Parce que je le veux ! » Et le murmure reprit.

Ernest Maillebois s'était sans doute